Chambre de Métiers
et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme

Allier (03)
Cantal (15)
Haute-Loire (43)
Puy-de-Dôme (63)

Cap'Artisans

Magazine des Chambres de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne

Juin 2014 N°6

www.cma-puydedome.fr

Entreprise du Patrimoine Vivant

DOSSIER

Les entreprises du Patrimoine Vivant P. 11-12

L'excellence des savoir-faire Français

ACTUALITÉS

Le réseau de partenaires de votre entreprise P. 4

EN SUPPLÉMENT

Les formations qualifiantes de la CMA

AUVERGNE

BTMS ÉBÉNISTE,
UNE FORMATION UNIQUE EN FRANCE... p. 7/8

Les Journées Européennes des Métiers d'Art en Auvergne : un succès qui ne se dément pas **p. 9**

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Auvergne

Nuit et Brouillard ou, le Retournement du Changement

Les élus consulaires et tous les collaborateurs du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat sont troublés, inquiets du jeu des Pouvoirs Publics concernant l'avenir de nos CMA.

Malgré le jeu du « chat et de la souris » qu'on nous impose, nous voulons, nous, rester sérieux et responsables. Voudrait-on profiter d'un « retournement du changement » administratif et territorial pour nous supprimer ?

D'un côté, on nous félicite pour notre offre de services, de formations, avec tout l'accompagnement dédié aux chefs d'entreprises et, de l'autre, on nous prive des financements indispensables à nos missions.

POURQUOI CETTE ALERTE ?

Autant nous comprenons les « changements » incontournables, les réformes aussi bien institutionnelles que territoriales, qu'il faut trouver des sources d'économie, une nouvelle gouvernance des intérêts économiques, sociaux et fiscaux, mais nous ne comprenons pas les « retournements ». Les acteurs économiques, dont font partie les CMA, ont besoin d'informations claires sur les ressources qu'on leur octroie.

Nos entreprises artisanales n'ont pas à rougir de leur implication dans l'effort collectif demandé. Dans un contexte difficile, nous conservons des emplois, investissons, formons et participons amplement à la fiscalité.

Beaucoup des nôtres ont besoin d'être conseillés, aidés. Les organisations professionnelles sont, bien sûr présentes mais, l'organisme référent reste la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, de l'inscription première à la radiation en passant par toutes les évolutions et adaptations de l'entreprise.

IL Y A MENACE, MÊME DANGER !

D'abord avec les diminutions de nos moyens qui remettent en cause notre rôle de représentation des intérêts généraux du secteur et, plus grave, avec les incertitudes quant à notre existence même.

C'est vrai, celui qui ne change pas, ne s'adapte pas, disparaît. Vos élus et les collaborateurs, eux, au quotidien, font en sorte de relever les défis. De la mutualisation régionale au travail en mode projet, ils restent dans un état d'esprit d'entreprise et, de l'accueil aux réponses à tous les besoins, ils font face !

Nous rendons compte des actions, nous proposons des améliorations, et nous sommes prêts à travailler avec les nouvelles municipalités, à être présents dans l'acte III de décentralisation d'une région élargie où il faut conserver de la proximité et à mettre en œuvre de manière adaptée les orientations européennes mais nous dénonçons le flou des intentions ministérielles.

Alors que l'on nous dise rapidement si les CMA, qui travaillent aux côtés de la « Première entreprise de France » ont encore, de l'avenir.

Serge Bagel

Maître Artisan plâtrier-peintre

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Puy-de-Dôme

... à lire aussi...

CapArtisans

■ **ALLIER**
> www.cma-allier.fr
• *Formation fibre optique*
• *Dossier apprentissage*

■ **CANTAL**
> www.cma-cantal.fr
• *La carrosserie Teissèdre de Saint-Flour labellisée*
• *Dossier apprentissage*

■ **HAUTE-LOIRE**
> www.cma-hauteloire.fr
• *L'enjeu des marches public : Serge Vidal veut sensibiliser les Maires suite aux élections municipales*

3 Zoom sur... *JEMA 2014 - Guide retraite MNRA*
4-6 Actualités - *Un réseau de partenaires - L'arrivée de la DSN Les aides du Conseil général 63 - Une nouvelle aide financière pour lutter contre les chutes en hauteur - Document unique*
7 AUVERGNE - BTMS ébéniste, une formation unique en France...
11-12 DOSSIER - Label EPV, **l'excellence des savoir-faire Français**
13 Éclairage - *Site écoconstruction - Artisans RGE*
14-15 Organisations professionnelles
Georges Faure, nouveau président de la FFB63

CapArtisans - Directeur de la publication : Christian Vabret
Responsable de la rédaction : Bernard Sabot - Comité de rédaction : services de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne
Crédits photos : Chambres de Métiers et de l'Artisanat 03 / 15 / 43 / 63 / Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat
CRMA Auvergne - 17, boulevard Berthelot - CS 70149 - 63407 Chamalières Cedex 1 - Contact : service communication - Tél. 04 73 29 42 00 - contact@crma-auvergne.fr - www.crma-auvergne.fr - Dépôt légal à parution

CMA Puy-de-Dôme - Directeur de la publication : Serge Bagel
Responsable de la rédaction : Frédérique Paquet - Comité de rédaction : services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme
Crédits photos : CMA 63 - © Thinkstock - Administration : Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Immeuble Jean-Paquet - 17, bd Berthelot - 63407 Chamalières Cedex
Tél. 04 73 31 52 00 / Fax 04 73 31 52 01 / www.cma-puydedome.fr
Tirage : 12 605 exemplaires - ISSN : 2266-6559 - Publicités : Centre France Publicité - Conception / réalisation : FUSIUM (Auvergne - France) F31501 - Tél. 04 73 73 25 25 - PEFC 10-31-1928 IMPRIM'VERT

■ **JEMA 2014**

3 500 visiteurs au Domaine de La Prade

La rencontre avec les artisans d'art et l'exposition de pièces uniques qui s'est déroulée au Domaine de La Prade à Cébazat les 5 et 6 avril derniers pour la 8e édition des Journées européennes des Métiers d'Art a remporté un vif succès. Plus de 3 500 visiteurs ont ainsi pu découvrir tout le talent d'une quarantaine d'artisans d'art et artistes venus présenter leurs réalisations au grand public et échanger sur « Le Temps de la Création », thème phare de ces journées 2014.

Marc Brule, facteur de harpe celtique.

Ce « juste temps », nécessaire aux professionnels, et qui se retrouve à chaque étape d'une vie consacrée aux métiers d'art : le temps de la formation et de la transmission, le temps du geste au service de la recherche, de l'innovation et de la créativité, le temps de fabrication qui garantit la pérennité d'une production. Le temps de la création, appelé le « slow made », une signature et une attitude dans laquelle chaque professionnel peut s'inscrire, inspiré par les savoir-faire ancrés dans nos territoires, et encourageant une nouvelle façon de produire et de consommer qui privilégie la qualité et la durabilité.

La manifestation au Domaine de La Prade initiée par la CMA du Puy-de-Dôme en collaboration avec la ville de Cébazat, sous l'égide du réseau des CMA d'Auvergne, aura permis de mettre en lumière le savoir-faire de ces professionnels, vitrailliste, coutelier d'art, ferronnier, ébéniste, émailleur sur lave, créateur textile, céramiste... représentant toute la diversité des métiers d'art du département. ■

Casimir Tréneto, ébéniste, présente son cabinet contemporain.

GUIDE « ARTISANS, BIEN PRÉPARER VOTRE RETRAITE » UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Partenaires depuis 2008, l'APCMA (Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat) et la MNRA, mutuelle des artisans et du commerce de proximité, viennent de réaliser ensemble la première édition du guide « Artisans, bien préparer votre retraite ». Didactique et complète, cette publication donne toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension des enjeux de la retraite des indépendants et des solutions existantes.

Le guide s'articule autour de trois grands chapitres. Intitulée « Quelle retraite pour les artisans ? », la première partie expose les droits et modes de calcul de la retraite de base et la retraite complémentaire obligatoire. La deuxième partie s'attache aux droits du conjoint d'artisan. Dans la troisième partie, les experts de la MNRA, première mutuelle de France sur le marché de la retraite Madelin (en chiffre d'affaires), abordent la question du choix d'un produit d'épargne retraite face à la multiplicité des offres et les questions à se poser.

Téléchargez le guide retraite des artisans et indépendants sur www.artisanat.fr ou www.cma-puydedome.fr

Soveca Groupe
Concessionnaire DAF et NISSAN Utilitaires
VENEZ DÉCOUVRIR LA NOUVELLE GAMME NISSAN UTILITAIRES
NISSAN Innovation that excites
NV 200 PRIMASTAR NV 400 NT 400 NT 500
*Voir conditions en magasin.
Soveca 63 garage
GERZAT
2, rue Benjamin Franklin
RD 772 - Z.I. de Gerzat Sud - 63360 Gerzat
Tél. 04 73 84 84 75 - Fax 04 73 77 09 70
Soveca 03 garage
MOULINS
Parc d'Activités Logistiques - Centre routier
Z.A.C. des Gris - 03400 Toulon-sur-Allier
Tél. 04 70 34 11 99 - Fax 04 70 34 11 73
Soveca 43 garage
ESPALY
Route des Estreys
43000 Espaly
Tél. 04 71 02 67 03 - Fax 04 71 02 75 76
SAINTE SIGOLENE
La Guide
43600 Sainte Sigolène
Tél. 04 71 66 16 23 - Fax 04 71 66 46 73

■ **Accompagnement**

Le réseau de partenaires de votre entreprise

Notaires, avocats, experts comptables, banquiers, assureurs, ces spécialistes sont des partenaires naturels de l'entreprise depuis sa création et à toutes les étapes de sa vie. Au quotidien, la CMA du Puy-de-Dôme favorise leur mise en relation avec les porteurs de projets ou artisans déjà en activité.

Quelles options juridiques pour faire évoluer mon entreprise ? Quels recours en cas de litiges avec un client et d'impayé ? Suis-je correctement assuré ? Dois-je souscrire une assurance perte d'exploitation ? Autant de questions que tout chef d'entreprise se pose et qui peuvent engager l'avenir de son activité ou de son projet.

Réunions d'information, permanences, interventions lors de stages, forums, rencontres techniques... depuis plusieurs années, la CMA mobilise un réseau de professionnels pour encore mieux conseiller les artisans.

Ces experts interviennent également lors des stages de préparation à l'installation que la CMA organise pour les futurs artisans. L'occasion d'éclairer les participants sur leur rôle concret dans la vie de l'entreprise mais également de démystifier certains préjugés qui ont la vie dure. Des permanences* régulières de notaires et d'avocats organisées à la Chambre de Métiers permettent de donner les premiers renseignements aux chefs d'entreprise artisanale et parfois de débloquer des situations.

« Il faut réellement considérer son assureur, son comptable ou son banquier comme un vrai partenaire et donc l'impliquer dans certaines réflexions sans attendre d'avoir un problème pour le solliciter. Il est naturel de recourir aux compétences de ces experts qui peuvent permettre d'éviter bien des difficultés ou de mauvaises surprises notamment sur le plan juridique ou financier », constate Michèle Masson, responsable du Département « Vie de l'Entreprise et Analyse de Projets » à la CMA63. Et d'ajouter *« Il est essentiel d'avoir des contacts réguliers avec ces partenaires car leur intervention doit correspondre à l'évolution de l'entreprise »*

En rendant plus accessibles son réseau de partenaires, en favorisant la compréhension de leur rôle potentiel, la CMA offre ainsi aux artisans un meilleur service et la possibilité de bénéficier d'appuis extérieurs en complément du suivi individuel proposé par les chargés de développement économique. ■

**Tous les quinze jours, les lundis matins.*
Sur rendez-vous uniquement au 04 73 31 52 15

L'ARRIVÉE DE LA DSN : DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

La DSN a démarré en 2013 sur **net-entreprises.fr** avec des entreprises volontaires et se déploiera progressivement jusqu'à être obligatoire en 2016 pour tous les employeurs.

L'objectif est de permettre la transmission en un point unique (net-entreprises.fr) des données sociales issues d'un logiciel de paie, à destination de tous les organismes de protection sociale. Une transmission sera effectuée chaque mois pour signaler certains événements liés aux salariés : arrêts de travail, accidents du travail...

La DSN présente plusieurs avantages :
- réelle simplification par la réduction du nombre de déclarations globales à effectuer ;
- minimisation des erreurs possibles ;
- sécurisation des échanges.

Vous souhaitez être parmi les précurseurs ?
Connectez-vous sur le site www.dsn-info.fr

NOUVEAU DAILY. FORT PAR NATURE
LE MEILLEUR DAILY EST LÀ. ENTIÈREMENT NOUVEAU.
Nouvelle conception de fourgon, pour optimiser les capacités de chargement (de 7 m³ à 20 m³).
Châssis à longerons, pour des PTAC de 3,3 tonnes à 7 tonnes.
Nouvelles suspensions, pour une meilleure tenue de route et un confort intérieur de haut niveau.
Moteurs 2,3 litres et 3,0 litres, de 106 ch à 205 ch, avec mode Éco pour réduire la consommation.
Venez découvrir le Nouveau Daily dès maintenant chez votre distributeur IVECO.
IVECO
WWW.IVECO.FR
EXPO
MARTENAT AUVERGNE
73, avenue du Brézet
63100 CLERMONT-FD
Tél. 04 73 98 98 00
www.martenat.fr
MARTENAT NORD AUVERGNE
Les Thomassins
03300 CREUZIER LE VIEUX
Tél. 04 70 98 08 63
www.martenat.fr

■ Les aides du Conseil général du Puy-de-Dôme

En faveur de l'artisanat et du commerce

L'aide à l'acquisition et à l'aménagement de véhicules de tournées

En place depuis plusieurs années, cette aide a été reconduite en 2014 :
- subvention de 30 % du coût d'achat HT d'un véhicule neuf aménagé plafonnée à 7 800 €.
- subvention plafonnée à 3 900 € pour l'acquisition de véhicules d'occasion aménagés ou à aménager. Le véhicule ne doit pas avoir déjà bénéficié d'une aide publique, avoir moins de 7 ans et moins de 100 000 km.

Ce dispositif vise à faciliter la commercialisation de produits de première nécessité et à favoriser le maintien de l'activité sédentaire dans les zones rurales du département. Il concerne les artisans et commerçants implantés dans une commune de moins de 5 000 habitants. Seuls les véhicules neufs ou d'occasion correspondant à l'étiquette A, B, C ou D du classement CO2 sont concernés. Le financement des véhicules en leasing ou de livraison est exclu. ■

Plus d'infos CMA63 : Isabelle Gardel au 04 73 31 52 22
isabelle.gardel@cma-puydedome.fr

La subvention Commerce et Artisanat

Ce dispositif mis en place en 2014 a pour objectif de soutenir la création et la reprise d'entreprises artisanales et commerciales en zone rurale (hors agglomération clermontoise et pôles urbains). Il s'agit d'une subvention égale à 25 % des investissements HT plafonnée à 10 000 € (les investissements devant être au minimum de 10 000 €). Les investissements éligibles sont les investissements immobiliers, mobiliers, l'acquisition de locaux professionnels, de fonds de commerce, de murs commerciaux ou de parts sociales. L'entreprise doit être la première d'une nature d'activité en cas de création ou la dernière de la commune en cas de reprise. Le projet ne doit pas concurrencer une activité existante sur la zone de chalandise et répondre à un besoin du territoire. Les activités de quotidienneté bénéficieront de l'aide en priorité : boulangerie, pâtisserie, épicerie, boucherie, charcuterie... Les activités de non quotidienneté pourront également être aidées pour participer à la diversité de l'offre commerciale : coiffure, esthétique, réparation auto, motocycles agricoles, carrosserie, commerce de fleurs, plomberie, électricité, menuiserie charpente, plâtrerie peinture, petite maçonnerie et ramonage. ■

Plus d'infos CMA63 Isabelle Quarré au 04 73 31 52 15
isabelle.quarre@cma-puydedome.fr

UNE NOUVELLE AIDE FINANCIÈRE POUR LUTTER CONTRE LES CHUTES EN HAUTEUR

Les chutes en hauteur sont la principale cause d'accident mortel dans le BTP. Pour réduire les risques de chutes en hauteur, l'Assurance Maladie – Risques Professionnels a donc décidé d'aider les employeurs à investir dans des échafaudages sûrs, conformes aux normes.

Depuis le 17 mars 2014 et jusqu'au 31 mars 2015, vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour l'achat d'un échafaudage. Cette aide, accordée par l'Assurance maladie, peut atteindre 6 000 €.

Qui peut en bénéficier ?

Cette aide s'adresse aux entreprises du BTP domiciliées en France métropolitaine. Seules les entreprises ayant un effectif compris entre 1 et 49 salariés peuvent en bénéficier.
Cette aide est accordée en cas d'achat d'un échafaudage de pied à montage et démontage en sécurité (MDS) ou roulant admis à la norme NF.
Pour en bénéficier, il faut former ou avoir formé aux cours des 5 dernières années au moins un salarié au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages, auprès d'un organisme de formation conventionné.
Il faut également avoir un document unique à jour et avoir informé ses instances représentatives du personnel de la démarche (entreprises de + de 50 salariés).

À combien s'élève-t-elle ?

L'aide peut aller jusqu'à 40 % de l'investissement HT. Elle est plafonnée à 6 000 € pour un échafaudage de pied et 3 000 € pour un échafaudage roulant. Une aide complémentaire peut également être obtenue pour l'achat d'une remorque avec rack pour transport des échafaudages. Cette aide peut aller jusqu'à 40 % de l'investissement HT avec un plafond de 2 000 €.
Il est nécessaire de réserver cette aide au service prévention de la CARSAT avant le 30 septembre 2015 - www.carsat-auvergne.fr

Contact : CMA63
Richard André au 04 73 31 52 31
richard.andre@cma-puydedome.fr

Un professionnel de la santé pour la santé des professionnels.
Santé • Prévoyance • Retraite
Harmonie Mutuelle, 1re mutuelle santé de France.
• 1er organisme mutualiste conventionné par le RSI avec 520 000 ayants droit
• 39 000 entreprises adhérentes
• 4,5 millions de personnes assurées en complémentaire santé
Contact : 04 73 16 63 14
Harmonie mutuelle
En harmonie avec votre santé
harmonie-mutuelle.fr

■ Document unique d'évaluation des risques professionnels

La CMA vous accompagne !

L'employeur est dans l'obligation de transcrire et de mettre à jour dans un « document unique » les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité de ses salariés. Il doit également en assurer la diffusion dans le cadre d'une information. En tout état de cause, l'employeur est responsable de la sécurité de ses salariés.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est un outil essentiel et obligatoire de la prévention. Il transcrit les résultats de l'évaluation des risques et liste les solutions à mettre en œuvre. Plus qu'un simple inventaire, ce document est un outil indispensable pour optimiser et pérenniser une démarche de prévention des risques dans l'entreprise. Depuis 2001, le document unique est une obligation pour toutes les entreprises ayant au moins un salarié (apprentis compris). Réalisé sous forme de support papier ou informatique, il doit mentionner les risques professionnels identifiés dans l'entreprise et les moyens prévus pour les supprimer ou à minima les limiter. L'objectif est de réduire le nombre d'accidents du travail pour les salariés. Chaque métier et entreprise ayant ses spécificités, il n'existe pas de document « type » : chaque entreprise doit établir son propre document unique en fonction des caractéristiques de son activité, des missions affectées au personnel et de son fonctionnement interne. Le document doit être actualisé chaque année, ainsi qu'en cas de modification des conditions de travail ou d'apparition de nouveaux risques.
Le chef d'entreprise est seul responsable de l'élaboration de ce document, même s'il en confie la réalisation à un salarié ou à un organisme extérieur. ■

1 500 > En cas **de contrôle de l'inspection du travail**, l'absence de document unique peut être sanctionnée d'une amende de 1 500 € et de 3 000 € en cas de récidive.

25 > Il existe **25 classes de risques à identifier** dans le cadre de la réalisation du document unique.

75 000 > 75 000 € d'amende et jusqu'à cinq ans d'emprisonnement : c'est ce que vous risquez en cas d'accident du travail s'il y a présomption **de faute inexcusable.**

Pour toutes informations et conseils sur le document unique, contacts :
Richard ANDRÉ : richard.andre@cma-puydedome.fr ou 04 73 31 52 31
Laurent RENARD : laurent.renard@cma-puydedome.fr ou 04 73 31 52 33

Des formations adaptées

Vous n'avez pas le temps de rassembler toutes les informations pour vous mettre en règle, vous ne savez pas vous y prendre ? La CMA 63 vous propose des formations adaptées.

« Le rôle du référent sécurité »
Coordonner la démarche de prévention des risques professionnels. Assurer un rôle d'animateur de la sécurité dans l'entreprise. Analyser les facteurs de risques professionnels. Élaborer un programme de prévention et appréhender le document unique.

« Mettre en œuvre l'évaluation des risques professionnels pour rédiger son document unique »
Maîtriser les obligations attachées à l'évaluation des risques professionnels pour être en mesure de construire le document unique propre à votre entreprise et l'actualiser. ■

Pour connaître les dates de ces stages, contacter le service formation au 04 73 31 52 13 ou par mail : formation@cma-puydedome.fr

■ Brèves

Transmission d'entreprise : des outils pour anticiper

Le Gouvernement a lancé dernièrement un kit « transmission d'entreprise » qui comporte un dépliant d'information diffusé annuellement, à tous les chefs d'entreprises commerciales et artisanales de 57 ans et plus, par le RSI (Régime Social des Indépendants). Il est complété par un site internet (www.transmettre-mon-entreprise.gouv.fr) qui donne accès aux informations clefs de la transmission : aide au diagnostic, choix du cadre juridique et fiscal, financement, contacts des organismes partenaires... Ce portail rassemble aussi des outils pratiques et des informations sur le contrat de génération-transmission, qui permet à un chef d'entreprise de plus de 57 ans de recruter un jeune de moins de 26 ans pour lui transmettre son entreprise et de bénéficier d'une aide annuelle de 4 000 € pendant trois ans.
Contacts : www.transmettre-mon-entreprise.gouv.fr
CMA63: Catherine Stellmacher - catherine.stellmacher@cma-puydedome.fr - 04 73 31 52 19

SEPA : sursis jusqu'au 1er août 2014

Alors que l'entrée en vigueur des virements et prélèvements au format SEPA (Single Euro Payments Area), prévue dans le cadre de l'espace unique de paiement en euros, reste fixée au 1er février 2014, une période de transition supplémentaire de six mois a été prévue par la Commission européenne, compte tenu du retard pris par nombre d'entreprises et notamment de PME. C'est donc à partir du 1er août 2014 que les opérations SEPA remplaceront définitivement les transferts de fonds en euros au format national pour les paiements nationaux et transfrontaliers. Attention, à partir du 1er août, les opérations de paiement non conformes à la norme SEPA seront rejetées par les banques.
Contact : www.sepafrance.fr

Sous-traitants du bâtiment : auto liquidation de la TVA

Depuis le 1er janvier 2014, la TVA au titre des travaux de construction réalisés par un sous-traitant pour le compte d'un donneur d'ordre doit désormais être payée par le donneur d'ordre. Ainsi les entreprises sous-traitantes n'ont plus à déclarer ni à payer la TVA due au titre des travaux de construction (elles restent néanmoins redevables de la TVA pour les travaux de construction qu'elles confient à leurs propres sous-traitants). Les conséquences concrètes de cette mesure sont :
- le sous-traitant adresse à son donneur d'ordre une facture établie HT pour la seule prestation de service avec la mention : auto liquidation de TVA ;
- si le sous-traitant est amené à fournir une partie des matériaux, il faudra qu'il établisse une seconde facture à son donneur d'ordre avec le HT et le TTC.

Avec le service « Mon compte » sur www.rsi.fr
Faites gagner du temps à votre entreprise !

« Mon Compte », le bouquet de services en ligne du régime Social des Indépendants (RSI) mis en place en 2012 permet aux chefs d'entreprise de simplifier leurs démarches administratives (gestion de leurs cotisations, téléchargement des attestations) et de connaître leurs droits acquis pour la retraite ou de consulter leur dossier personnel de prévention et de dépistage. En 2014, « Mon Compte » s'enrichit de nouvelles fonctionnalités destinées à faciliter la gestion des cotisations sociales personnelles. Désormais, les assurés qui utilisent le prélèvement automatique peuvent en changer la périodicité en ligne (trimestrielle ou mensuelle) et les chefs d'entreprise en difficulté pourront dès cet été demander en ligne un délai de paiement de leurs cotisations sociales personnelles.
En savoir plus : www.rsi.fr/demo-mon-compte

LES MERCREDIS DE L'APPRENTISSAGE : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI

Depuis le mois d'avril et jusqu'en septembre prochain, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme organise des réunions d'information sur l'apprentissage, les diplômes préparés, les opportunités professionnelles qu'offre l'artisanat. Ces réunions sont complétées par un dispositif d'orientation et d'accompagnement des jeunes, de la recherche du maître d'apprentissage jusqu'à la fin du contrat. Objectif : promouvoir l'apprentissage et l'artisanat comme un chemin vers la réussite, puisque 85 % des jeunes trouvent un emploi à l'issue de leur formation.

Prochaines réunions : 9 juillet, 20 août, 3 septembre 2014

Renseignements
Service « Premier Entretien Conseil » : Anne-Valérie LEPREVOST
04 73 31 52 23 - anne-valerie.leprevost@cma-puydedome.fr

2014-2020 : une stratégie au service de l'entreprise

L'Assemblée Générale de la Chambre Régionale du 19 mai qui s'est tenue dans un contexte de changement annoncé, a adopté à l'unanimité les orientations stratégiques préalablement conçues au sein de quatre ateliers constitués d'élus et de collaborateurs de nos compagnies.
Dans le domaine économique, il s'agira en complément des services existants offerts de promouvoir l'innovation et la gestion des ressources humaines notamment. Autant de compétences qui nécessitent une spécialisation accrue de nos agents.
Pour ce qui concerne la formation, les priorités consistent à renforcer notre organisation au sein de l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat en vue de proposer aux jeunes comme aux professionnels une offre de formation globale structurée.
La communication, en direction de l'artisanat, est une priorité à renforcer en s'appuyant sur le vecteur numérique qui prend progressivement le pas sur les autres supports. Le secteur des métiers d'art relève d'une problématique spécifique qu'il convient si possible de traiter par filière. Il nous faut enfin poursuivre l'effort de régionalisation administrative entrepris pour générer des économies supplémentaires, optimiser et valoriser nos ressources humaines tout en modernisant les outils de travail. Vous le constatez, ma détermination reste entière pour mener le combat sans céder au découragement afin de favoriser l'émergence d'un artisanat attractif pour les jeunes, créateur de richesses et donc d'emplois, fier de la volonté des femmes et des hommes qui le composent en lui donnant force et dynamisme.

Le Président de la Chambre Régionale
de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne
Christian Vabret

■ **Dossier**

BTMS ÉBÉNISTE, UNE FORMATION UNIQUE EN FRANCE...

Le Brevet Technique des Métiers Supérieur Ébéniste option restauration de meubles anciens est unique en France par l'originalité de son partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux.

Un château pour cadre de formation

Depuis 1999, apprentis et stagiaires de cette formation peuvent bénéficier du cadre et de la collection mobilière exceptionnelle du Château d'Aulteribe pour apprendre le métier de restaurateur de mobilier.

De niveau équivalent au BTS ou DUT niveau III ce titre a été créé et mis au point par les artisans ébénistes et ébénistes restaurateurs dans le cadre de travaux organisés par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA).

D'une durée de 1 000 heures sur 2 ans, cette formation en alternance (5 semaines en entreprise et 2 semaines en centre de formation) permet aux jeunes d'acquérir une réelle expérience professionnelle.

Un programme pour accéder à l'excellence

Portée par l'IFP 43, CFA interprofessionnel de Haute-Loire, sous l'égide de la Chambre de Métiers et d'Artisanat départementale, la formation BTMS Ébéniste déploie ses enseignements sur deux sites.

Les cours théoriques sont assurés à l'IFP 43 situé à Bains (Haute-Loire, 10 km du Puy-en-Velay), où les futurs ébénistes abordent des notions transversales telles que le dessin d'art, le Dessin Assisté par Ordinateur, la gestion d'entreprise, l'organisation du travail, la commercialisation, la communication, l'anglais.

Les enseignements pratiques ont lieu au Château d'Aulteribe à Sermentizon proche de Thiers (Puy-de-Dôme). L'établissement, propriété du Centre des Monuments Nationaux, met à disposition des apprentis et stagiaires salles de cours et atelier.

Ce monument possède l'une des collections mobilières les plus importantes de France (mobilier du XV[e] au XIX[e] siècle). Celle-ci constitue un support pédagogique exceptionnel qui répond parfaitement aux exigences du BTMS, notamment pour les enseignements de la restauration, de la conservation du patrimoine, de l'histoire de l'art, des styles et des techniques de marqueterie.

C'est une chance unique pour les apprentis que d'apprendre dans ce cadre exceptionnel.

Un cycle de formation de 2 ans

Au cours des 2 ans de formation, chaque jeune va choisir, dans la collection du château, un meuble dont il assurera la restauration sous la responsabilité de Gérard Albeza, ancien responsable de l'atelier Restauration « mobilier » au Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France.

Au contact de leur formateur, apprentis et stagiaires apprennent à respecter la méthodologie stricte propre à la restauration d'un meuble d'art : constat d'état, diagnostic des altérations, proposition d'interventions, rapport d'interventions, etc.

La formation se conclut par un examen théorique et pratique au cours duquel ils auront à présenter et justifier devant un jury de professionnels la restauration de l'œuvre d'art qu'ils ont réalisée.

Prochain démarrage de formation : 1er octobre 2014
Contact : IFP 43 - Tél. : 04 71 57 98 00 - contact@ifp43.fr

POUR NOUS LES PROS
RÉCOMPENSER VOTRE PROFESSIONNALISME ET VOTRE FIDÉLITÉ
Jusqu'à 7,50% de réduction sur votre assurance Multirisque Professionnelle(1)
C'est ça le Pacte MAAF
(1) Bonus Multipro : en l'absence de sinistre au titre du contrat Multirisque Professionnelle depuis 2 ans au 30 septembre de l'année considérée, vous bénéficierez sur la cotisation de ce contrat pour l'année suivante d'une réduction tenant compte de l'ancienneté de ce contrat (pour une ancienneté entre 3 et 5 ans, le bonus attribué est de 3% ; pour une ancienneté entre 6 et 10 ans, le bonus attribué est de 5% ; pour une ancienneté supérieure à 10 ans, le bonus attribué est de 7.5%). Ce taux de réduction sera le cas échéant supprimé ou réajusté pour les années suivantes en fonction de l'évolution de ces critères.
Pour en savoir plus
Contactez votre Conseiller MAAF PRO au
N° Vert 30 15
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h
Connectez-vous sur
maafpro.fr
MAAF
PRO
la référence qualité pro
MAAF ASSURANCES SA - RCS NIORT 542 073 580 - 05/14

■ **Dossier (suite)**

Delphine LAMOUR, Promotion 2011

« Ayant suivi un CAP ébénisterie, puis un Titre professionnel de niveau IV Restauration de Mobilier d'art, il m'a paru logique de compléter mon parcours de formation par le BTMS Ébénisterie option Restauration de mobilier, pour arriver à un diplôme de niveau III.

Le BTMS m'a permis d'enrichir mes connaissances théoriques et professionnelles par le principe de l'alternance.

Riche des enseignements apportés par les professionnels du CFA, et du cadre privilégié du château d'Aulteribe, j'ai pu travailler sur du mobilier classé au Centre des Monuments Nationaux.

Les différents enseignements m'ont donné l'occasion de rencontrer, d'apprendre, d'échanger avec des pensées autant intéressantes que variées.

Au cours du BTMS, j'ai pu mettre à profit toutes ces compétences acquises au fil de ces rencontres, en ayant l'honneur de restaurer un meuble prestigieux : le Cabinet Wrangel Schrank.

Cette expérience m'a aussi confronté aux exigences de l'exercice du métier d'ébéniste restaurateur.

Suite à l'obtention du diplôme, j'ai intégré l'entreprise dans laquelle je travaillais en apprentissage. »

Cabinet à poser du XVI[e] siècle, Wrangel Schrank restauré par Delphine LAMOUR

Gérard ALBEZA, enseignant en restauration de mobilier

Ancien responsable restauration « mobilier » au Centre de recherche et de restauration des Musées de France

Quelle est votre définition du métier d'ébéniste ?

« C'est avoir le goût d'un travail où l'activité physique est bien présente, où l'habileté manuelle est grande et l'intervention humaine active.

Choisir le métier d'ébéniste, c'est maîtriser des gestes chargés d'histoire, appliquer des techniques traditionnelles, s'adapter et innover pour conserver le geste de la main. Qu'il se spécialise dans la conservation du patrimoine ou dans la création d'art, l'artisan ébéniste évolue grâce à ses connaissances et à son savoir-faire. »

Quelle est votre vision de la formation ?

« Plusieurs valeurs peuvent être mises en exergue : formation en alternance chez un professionnel, formation de niveau III donnant accès à l'université, association des anciens élèves, etc.

Les ateliers qui recrutent ont besoin de techniciens qui ont acquis une certaine expérience d'atelier, une autonomie dans le travail et un bon niveau de pratique manuelle. La formation BTMS ébénisterie est une des bonnes alternatives pour accéder à la pratique du métier. Elle donne aux futurs ébénistes une base pour parfaire leur perfectionnement à l'occasion de rencontres professionnelles. »

Nicolas CRÉTOIS, Promotion 2005

« Le BTMS et son environnement m'ont aidé dans la compréhension technique et historique du métier d'ébéniste-restaurateur.

La formation BTMS en alternance a été une opportunité d'insertion dans le monde du travail et une continuité de formation intéressante ».

Comment suis-je arrivé en BTMS ?

CAP ébéniste

Bac Pro Artisanat et métiers d'art, Ébénisterie

Mon parcours depuis le BTMS

Actuellement, ébéniste-restaurateur, Atelier Évain Sébastien, Paris.

Stage de perfectionnement au « Victoria and Albert Museum ».

Ébéniste-restaurateur, atelier Yannick Chastang, Grande Bretagne.

Président de l'Association des Anciens élèves du BTMS de 2007 à 2010.

CONTACTS

Institut de Formation Professionnelle 43 (IFP 43)
CFA Interprofessionnel de Haute-Loire
Les Yssets - 43370 Bains
Tél. 04 71 57 98 00 - Fax 04 71 57 53 06
contact@ifp43.fr - http://www.ifp43.fr

■ **Événement**

Les Journées Européennes des Métiers d'Art en Auvergne : un succès qui ne se dément pas

Les 4, 5 et 6 avril dernier, les JEMA ont su une nouvelle fois rassembler un public nombreux et enthousiaste, venus à la rencontre de 200 professionnels des métiers d'art. Retour en images sur cet événement désormais incontournable en Auvergne.

C'est à Murat, dans le Cantal, que Christian Vabret, Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat a lancé officiellement les JEMA 2014 en présence de nombreux artisans d'art et d'élus locaux.

Goudgi, invité d'honneur de Saint-Flour, a présenté les œuvres qu'il a réalisées pour la Ville.

Serge Vidal, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Loire, a lancé l'exposition « Temporel » à l'Hôtel du Département, en présence notamment de Gérard Roche, Président du Conseil général de la Haute-Loire, Laurent Wauquiez, Député Maire du Puy-en-Velay et de Denis Labbé, Préfet.

À Saint-Ilpize, Guy Vissac, Vice-Président du Conseil général de la Haute-Loire et Jean-Pierre Vigier, Député, ont salué le savoir-faire des artisans d'art.

À Chavaniac-Lafayette, les professionnels des métiers d'art ont présenté leurs créations à de nombreux élus.

À Brioude, Cécile Aurejac, Présidente de l'Association Terres et Potiers d'Auvergne inaugure l'exposition consacrée aux arts de la table.

Au Domaine de la Prade à Cébazat, Serge Bagel, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme a rencontré les artisans d'art accompagné de Hamid Berkani, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne et Flavien Neuvy, Maire de Cébazat.

■ **Démarche de progrès**

CAPEA Action : Cap' vers le progrès

Vendredi 21 mars 2014, dans les locaux du laboratoire de prothèse dentaire Philippe Lacour, les participants à la démarche CAPEA (Cycle d'Amélioration de la Performance des Entreprises Artisanales) en 2012 et 2013 se sont vus remettre une attestation de suivi qui officialise leur implication active et souligne leur volonté d'inscrire leur entreprise dans une perspective de développement. L'occasion également de lancer le « Club CAPEA », qui réunira les entreprises qui ont participé à la démarche depuis sa création. Ce club se veut être un lieu d'échanges et de concertation pour les entreprises et de recueil de réflexions prospectives d'artisans pour le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Émilie Vallée, Christian Vabret et Serge Bagel entourés des lauréats.

Depuis sa mise en place en 2008, 52 entreprises artisanales en Auvergne ont bénéficié du dispositif CAPEA, parmi lesquelles le Laboratoire de prothèse dentaire Philippe Lacour, premier en Auvergne dans cette spécialité à rejoindre cette démarche.

Grâce au soutien du Conseil régional d'Auvergne et de partenaires privés (la Banque Populaire, le Crédit Mutuel, la MAAF), ces entreprises artisanales ont eu la possibilité d'accéder à CAPEA, moyennant une participation financière raisonnable pour des résultats positifs en termes d'évolution de chiffre d'affaires et d'emploi.

Pour Philippe Lacour, prothésiste dentaire à Clermont-Ferrand, *« la réussite de cette démarche passe par l'adhésion de tous, le chef d'entreprise et l'ensemble de son personnel. Les réunions collectives organisées régulièrement tout au long de cette démarche qualitative sont la clé pour démystifier ce dispositif, l'appréhender de manière positive et faire que chacun se remette en question dans le travail qu'il effectue au quotidien ».*

Au cours des différentes interventions, Émilie Vallée, pour le Conseil régional, a tenu à féliciter à la fois les entreprises artisanales qui se sont inscrites dans cette démarche de progrès mais aussi la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat qui a su mettre en œuvre une action qui porte ses fruits et dont chacun peut mesurer la qualité et l'originalité.

Christian Vabret, tout en insistant sur la période difficile que traverse l'artisanat, a conclu en précisant : *« Je veux souligner l'importance de notre engagement pour soutenir l'artisanat avec des solutions personnalisées à chaque problématique et nous mettons toute notre énergie pour trouver des dispositifs comme CAPEA afin d'accompagner les entreprises le plus efficacement possible ».* ■

CAPEA Action est une démarche de progrès de premier niveau à destination des entreprises qui souhaitent structurer leur management.
Le dispositif aborde plusieurs thématiques :
- améliorer l'organisation ;
- gagner du temps ;
- améliorer la qualité de la production ;
- mieux répondre aux attentes des clients ;
- et éventuellement obtenir une certification type ISO 9001 (par choix ou pour répondre à la demande de clients ou de fournisseurs).

Communiquez votre passion

25€70 HT LE MILLE
Quantité minimale 10 000 exemplaires
FRANCO DE PORT

Flyers A4 (21 x 29,7 cm) Recto/verso quadri

OU

Flyers A5 (15 x 21 cm) - 4 pages Recto/verso quadri

Quantité minimale : 10 000 exemplaires
Fichiers fournis par vos soins
À partir de 50 000 exemplaires : prix dégressif, nous consulter

FUSIUM IMPRIMERIE
04 73 73 25 25

ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT

Alain Montpied : construction d'une brouette, sculpture de charronnage.

L'excellence des savoir-faire Français

Objet de décoration contemporaine réalisé par la société Cabiria.

Le label d'État « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV), est l'écrin soulignant l'éclat des meilleures performances de la fabrication française. En récompensant depuis 2006, des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence, le label EPV distingue des fabricants attachés à la haute performance de leur métier et de leurs prestations.

La force de ces prestigieuses entreprises, parfois centenaires et transmises de génération en génération, est de savoir marier savoir-faire séculaires et innovation permanente. Ces entreprises ont obtenu une distinction d'État unique en France puisque l'ensemble de leur activité est reconnu. En effet, les pouvoirs publics ont souhaité que le label Entreprise du Patrimoine Vivant soit décerné à l'entreprise elle-même, récompensant ainsi tout son personnel, les femmes et les hommes qui maintiennent et développent ces savoir-faire d'exception. Attribué pour une période de cinq ans, le label EPV vise à pérenniser et favoriser la croissance de ces entreprises singulières, qui vont des arts de la table au bâtiment (patrimoine bâti) en passant par la gastronomie, la décoration et la mode, toutes fondatrices de l'identité culturelle de nos territoires.

Faciliter leur reconnaissance à l'échelle nationale et internationale, éviter la disparition des plus fragiles d'entre elles, les inciter à innover autant qu'à élargir leurs marchés, assurer la transmission des savoir-faire, ce label est une passerelle entre les traditions d'hier et les obligations de demain.

1 157 entreprises sont aujourd'hui labellisées. Elles sont les ambassadrices du fabriqué en France et de leur savoir-faire à l'international. Elles créent l'image de marque de la France à l'étranger et au-delà des frontières, soutiennent son rayonnement économique et culturel.

En Auvergne, 49 entreprises sont labellisées dont 32 dans le département du Puy-de-Dôme.

EPV mode d'emploi

Les critères d'obtention

Le candidat au label « Entreprise du Patrimoine Vivant » doit obligatoirement détenir au minimum une qualité dans les trois critères ci-dessous :

1 - détenir un patrimoine spécifique (machines, techniques, documentations ou recettes rares, droit à la propriété intellectuelle) ;
2 - exercer une activité avec un savoir-faire exclusif ou partagé, non accessible par des filières d'apprentissage classiques, mais transmis au sein même de l'entreprise ;
3 - bénéficier d'une renommée pour la qualité et la spécificité des prestations ou des productions, c'est-à-dire que ces dernières concourent à une dimension culturelle et patrimoniale.

Les avantages

Ils sont de plusieurs ordres. Le premier reste synonyme de prestige et d'excellence. Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » constitue une véritable reconnaissance nationale, voire internationale dans des domaines où le savoir-faire est considéré comme unique. Le label doit ensuite servir comme outil de communication.

Inscrit sur le répertoire national des entreprises du patrimoine vivant, les entreprises bénéficient des opérations de promotion régulières ainsi que d'invitations occasionnelles pour faire valoir la tradition française à l'occasion de manifestations extérieures. Enfin, autre avantage, sur le plan fiscal, le crédit d'impôt métiers d'art, reconduit jusqu'au 31 décembre 2016 s'applique aux dépenses que les entreprises engagent pour la création d'ouvrages uniques réalisés en un seul exemplaire ou en petite série.

Une visibilité amplifiée à l'international

L'année 2013 s'est caractérisée par une visibilité accrue du label à l'international : de nombreux dossiers sur ces maisons d'excellence sont parus dans la presse étrangère ; un événement phare dédié aux EPV a été organisé chez Harrods, le célèbre magasin londonien, pendant tout le mois de juin. La Commission européenne a été sensibilisée aux problématiques des EPV et le label a été présenté lors de l'Assemblée européenne 2013 des PME qui s'est tenue à Vilnius au mois de novembre.

En 2013, les EPV ont été reconnues comme l'un des piliers de la « Marque France » actuellement en cours de développement.

En 2014, les EPV des secteurs de la gastronomie et des arts de la table seront largement valorisées à l'occasion de la fête de la Gastronomie au début de l'automne. Dans le cadre de la convention de partenariat liant la DGCIS et Ubifrance pour soutenir le développement international des EPV, plusieurs actions seront mises en place et coordonnées par l'Institut Supérieur des métiers, notamment à Hong-Kong dans le cadre du French may et à Ekaterinbourg en Russie. ■

Contacts CMA63 :
evelyne.vullo@cma-puydedome.fr - 04 73 31 52 34
www.patrimoine-vivant.com

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les EPV couvrent 7 grands univers marchés :

- Équipements professionnel ;
- Gastronomie ;
- Décoration ;
- Arts de la table ;
- Patrimoine bâti ;
- Culture et Loisirs ;
- Mode et beauté.

LANCEMENT DU FONDS POUR LES SAVOIR-FAIRE D'EXCELLENCE

Lancé le 15 octobre 2013 par les ministres Arnaud Montebourg et Sylvia Pinel, ce fonds vise à soutenir et préserver les savoir-faire français, notamment des Entreprises du Patrimoine Vivant, et valoriser auprès des consommateurs la « Marque France » face à la concurrence internationale. Ce fonds s'attache à répondre à leurs besoins en fonds propres.

Quelques entreprises labellisées dans le 63

Cabiria

L'entreprise CABIRIA est créée en 2004 à Charbonnières-les-Vieilles par François Leprince après 16 années passées dans l'industrie du luxe. Son objectif est de développer et de produire des objets décoratifs autour du bronze et de l'aluminium, de la pièce unique à de petites séries, pour des artistes, des designers, des architectes, des éditeurs d'art. 70 % de la production de l'entreprise est exportée.

Les Fontaines Pétrifiantes de Saint-Nectaire

L'entreprise familiale transmise depuis sept générations est l'héritière d'une maison fondée en 1861 suite à la mise au point du savoir-faire en 1821 par Jean Serre, ascendant de la famille des dirigeants actuels. Le procédé initial a été développé à partir de moules au soufre et à la cire, matériau remplacé dès 1840 par la gutta percha (gomme caoutchouc). Les fontaines pétrifiantes sont à la fois une attraction touristique et un outil de fabrication de bas-relief en dépôts de calcaire dont les objets offrent le « fini de l'ivoire ».

Pochoirs cristallisés pour l'artiste américaine Ilana Halperin, réalisés par les Fontaines pétrifiantes actuellement exposés au Muséum de Shwresbury.

Alain Montpied, charronnage

Alain Montpied est l'un des dix derniers charrons encore en activité en France. Il construit et répare tous les types de roues en bois pour des attelages hippomobiles, des automobiles et vélocipèdes anciens, des canons... Situé à La Courteix à une quinzaine de kilomètres de Clermont-Ferrand, l'atelier familial, qui peut se visiter sur rendez-vous, a été créé en 1910.

Exploité par quatre générations de charrons, il constitue un véritable conservatoire de ce métier en voie de disparition. Alain Montpied utilise toujours les machines d'origine et perpétue les méthodes de travail traditionnelles du début du XX^{e} siècle : débitage du bois et découpe, cintrage à la vapeur, cerclage au bois... La fabrication des roues est restée entièrement manuelle.

Grâce à ses recherches, l'entreprise a mis au point une technique de cintrage du bois massif pour la réalisation de brancards, arceaux de capote, ailes en bois, jantes et pièces spécifiques. Alain Montpied exporte le fruit de son travail sur toute l'Europe.

Sa clientèle est constituée principalement d'utilisateurs d'attelages, de collectionneurs, de musées et de haras.

■ Rejoignez le Site Éco-construction

Pour faire connaître votre savoir-faire !

395 entreprises en Auvergne dont 195 dans le Puy-de-Dôme sont aujourd'hui référencées sur le site www.ecoconstructionauvergne.fr, le guide annuaire de l'éco-construction, l'éco-rénovation et de la maîtrise de l'énergie en Auvergne.

Les entreprises sont sélectionnées sur la base de critères objectifs de labellisation et d'activité remis en cause tous les 3 ans. Ainsi, le site référence aujourd'hui des entreprises qui œuvrent chacune dans leur domaine aux économies d'énergies par des systèmes de chauffage adaptés, une meilleure isolation, de meilleures menuiseries... et font l'effort de se qualifier dans ces domaines.

Qualibat, Pro de la performance énergétique, Éco Artisan ou tous les Qualit'Enr existant dans les différents métiers du bâtiment sont autant de labels différents rassemblés sur ce site qui permet aux particuliers ou donneurs d'ordre de trouver, dans chacune des 40 spécialités recensées, des entreprises qui répondront à leurs besoins.

Si vous souhaitez vous aussi rejoindre les professionnels identifiés Éco-construction, un questionnaire que vous devez compléter par une copie de votre garantie décennale, est à disposition sur le site. ■

CMA63 - Richard ANDRÉ - richard.andre@cma-puydedome.fr - 04 73 31 52 31

■ Artisans du Bâtiment

Valorisez vos compétences auprès de vos clients, devenez RGE

À partir du 1er juillet 2014, les entreprises réalisant des travaux d'efficacité énergétique ou des installations d'énergies renouvelables éligibles aux aides publiques devront être « RGE ».
La mention RGE, « Reconnu Garant de l'Environnement » a été mise en place par le gouvernement afin d'identifier facilement les artisans et entreprises bénéficiant d'une qualification professionnelle reconnue en matière de rénovation énergétique ou d'énergies renouvelables. Cette nouvelle mention a pour objectif de distinguer les compétences des entreprises du bâtiment et de garantir aux clients les économies d'énergie souhaitées.
Huit signes de qualité bénéficient de cette mention : quatre sont des signes de Qualit'EnR concernant les énergies renouvelables : QualiSol, QualiPV, QualiBois, et QualiPac. Les 4 autres concernent la rénovation énergétique des logements : Qualifélec, Qualibat, Les Pros de la performance énergétique et Éco-artisans.
Au 1er juillet 2014, seuls les particuliers faisant appel à des professionnels qualifiés RGE pour leurs travaux d'économies d'énergie (isolation, menuiseries extérieures, chauffage, installations d'équipements utilisant une source d'énergie renouvelable...) pourront bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et au 1er janvier 2015 du crédit d'impôt développement durable (CIDD). L'éco-conditionnalité des aides imposera donc aux artisans et entreprises d'être titulaires d'un signe de qualité gageant de leurs capacités techniques et de leurs qualifications.

Quel parcours pour devenir RGE ?

La constitution d'un dossier de qualification, la formation, l'audit d'un chantier. ■

Plus d'infos
CMA63- Richard ANDRE / 04 73 31 52 31
richard.andre@cma-puydedome.fr
CRMAA - Antoine CHEVILLARD / 04 73 29 42 00
antoine.chevillard@crma-auvergne.fr
http://renovation-info-service.gouv.fr/pros-du-batiment

JE VEUX SOIGNER MON QUOTIDIEN
ET PROTÉGER MON AVENIR
ADRÉA Mutuelle vous accompagne au quotidien pour votre protection sociale en offrant les garanties les mieux adaptées à votre entreprise, vous et votre famille. ADRÉA Mutuelle, spécialiste de la protection sociale des professions indépendantes vous offre son expertise et ses conseils personnalisés pour votre complémentaire santé, votre prévoyance, votre épargne et votre retraite.
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ | PRÉVOYANCE AUTONOMIE | ÉPARGNE RETRAITE
ADREA Mutuelle
MA MUTUELLE A TOUT COMPRIS
CLERMONT-FERRAND - 36 Avenue des États-Unis
N°Cristal 09 69 39 70 39
APPEL NON SURTAXÉ
conseil.entreprise@adreamutuelle.fr
Toutes nos agences sur www.adrea.fr

■ **« Responsable d'une Entreprise Artisanale du Bâtiment »**

Une nouvelle formation proposée par la CAPEB63

17 stagiaires, 8 femmes et 9 hommes, ont débuté le 24 mars dernier ce parcours de formation qui s'achèvera au mois de janvier 2016 par un examen permettant de valider un diplôme de niveau 3.

La formation « Responsable d'une Entreprise Artisanale du Bâtiment » dénommée REAB, de niveau III (Bac + 2) s'adresse aux chefs d'entreprises du bâtiment ou aux conjoints et salariés exerçant des responsabilités au sein de l'entreprise. Son objectif est de leur permettre de maîtriser l'ensemble des tâches auxquelles ils sont confrontés quotidiennement dans l'entreprise.
Le REAB est un parcours de formation certifiant d'une durée de 350 heures, soit 50 jours répartis sur une période de 18 mois à raison de 2 jours par mois. Les stagiaires acquièrent une méthodologie pour effectuer les démarches appropriées aux contraintes d'une petite structure et se voient proposer par l'équipe pédagogique des outils susceptibles d'être utilisés immédiatement dans leur activité professionnelle autour de 5 grands modules : Gestion administrative et financière, Stratégie d'entreprise, Achat et Vente, Gestion des ressources humaines, Gestion de chantier. ■

■ **Les « sacrifiés »**

Les entreprises de proximité se mobilisent pour dénoncer la gravité de leur situation !

Le mouvement des « sacrifiés » initié par l'UPA le 13 novembre 2013 pour dénoncer les augmentations de charges sociales et fiscales sur les entreprises de l'artisanat et du commerce, n'en finit pas de grossir. Plus d'un millier de personnes ont ainsi signé la pétition www.sauvonslaproximite.com.

Le gouvernement a engagé une concertation avec l'UPA pour tenter de calmer l'exaspération des artisans, commerçants et travailleurs indépendants. Des mesures ont été prises mais qui ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Compte tenu du fait que les « sacrifiés » n'ont pas encore été entendus, l'UPA a souhaité prendre à témoin les parlementaires et les candidats aux élections municipales et les ont invité à s'engager clairement pour la sauvegarde et le développement des entreprises de proximité. Cette mobilisation intitulée « Sacrifiés 2 » repose sur une plateforme internet.

La mobilisation des artisans et commerçants de proximité dans les territoires est relancée avec pour objectif d'atteindre le maximum de signataires de la pétition sur le site « www.sauvonslaproximite.com », et ils peuvent trouver sur ce site la nouvelle affiche qui leur est proposée.

Les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité représentent l'économie non délocalisable, fortement créatrice d'emplois et de richesses : 1,3 million d'entreprises, soit 40 % des entreprises françaises, 4 millions d'actifs, 3 millions de salariés, 400 Md€ de chiffre d'affaires. ■

UPA les entreprises de proximité Puy-de-Dôme

■ **Pâtissiers**

Ateliers et démonstrations de chocolat au sommet du Puy-de-Dôme : une première édition réussie

Dix artisans pâtissiers chocolatiers, sous l'égide de la Chambre artisanale des pâtissiers du Puy-de-Dôme présidée par Thierry Mathieu, ont semé un air chocolaté au sommet du Puy-de-Dôme les 12 et 13 avril derniers durant le week-end de Pâques. Pendant deux jours, le Salon Mercure s'est transformé en un véritable laboratoire de chocolatier ouvert au public.

Les chefs artisans chocolatiers, partenaires de l'événement ont livré de nombreux secrets de fabrication au cours des six démonstrations participatives. Plus de 300 personnes ont ainsi pu découvrir l'art du montage des sujets de Pâques, le moulage des chocolats fourrés ou encore la fabrication de confiseries... avant de déguster.

Cette opération organisée en collaboration avec le Panoramique des Dômes aura permis aux visiteurs et participants de redécouvrir tout le talent des artisans pâtissiers chocolatiers et la diversité de leur production en chocolat avec notamment le célèbre panoramique des Dômes revisité à leur façon. ■

■ **Brèves**

Prévention des déchets du SBA : mon boulanger s'engage !

Le Syndicat du Bois de l'Aumône, qui collecte les déchets de 132 communes du Puy-de-Dôme, a finalisé son Programme Local de Prévention des Déchets en 2011, décliné en 21 actions, autour d'un objectif à atteindre en 2015 : réduire de 7 % la production des ordures ménagères et assimilées. L'une de ces actions s'intitule « Diminuer les déchets des commerces de proximité : sensibilisation des boulangeries du territoire » et s'intéresse aux artisans boulangers ainsi qu'à leurs gestes de prévention et de réduction des déchets. Cette action est menée en partenariat avec la Fédération des Boulangers, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme et quatre boulangeries volontaires.
Retrouvez leurs témoignages rassemblés dans cinq vidéos sur le site **http://www.dailymotion.com/sba63**

Femmes et hommes des métiers

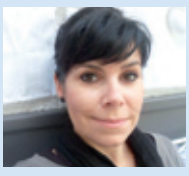

Aurélie Chalus,
nouvelle présidente de la CNAIB 63
Aurélie Chalus succède à Sandrine Arnaud après avoir été trésorière durant 9 années de la CNAIB 63.
« Je souhaite poursuivre le travail de Sandrine Arnaud. Je continuerai à rassembler les esthéticiennes de notre département, à leur montrer l'importance d'adhérer à la CNAIB pour ne plus être seules et à les informer régulièrement de l'évolution de notre métier et des combats menés par la CNAIB nationale ».

Sidonio Da Silva,
nouveau président de la section couverture-plomberie-chauffage de la CAPEB 63
Sidonio Da Silva, artisan plombier chauffagiste à Saint-Angel succède à Denis Chassot.
Parmi ses priorités : *« combattre la surmultiplication des qualifications et encourager leur simplification ».*

■ Georges Faure, nouveau Président de la FFB 63

« Passer de la grande entreprise à l'entreprise artisanale, un vrai choix »

Président délégué de la section professionnelle de l'Équipement Électrique et vice-président de la FFB-FBTP 63, Georges Faure a été élu, le 27 mars dernier, président de la Fédération Française du Bâtiment du Puy-de-Dôme.

Quel est votre parcours professionnel ?
Après mes études, j'ai intégré de grands groupes d'entreprises électriques où j'ai exercé les fonctions de chef d'agence. En 2004, l'envie de créer ma propre entreprise, une entreprise à dimension humaine, a été la plus forte. J'ai créé la société GF3E, spécialisée en électricité, courants forts et faibles intervenant principalement dans le tertiaire et l'industrie qui emploie aujourd'hui 17 salariés et reste inscrite au Répertoire des Métiers.

Quel est votre engagement syndical ?
J'ai adhéré à la Fédération Française du BTP du Puy-de-Dôme et me suis engagé dans la défense et la promotion de ma profession. Je suis devenu président délégué de la section professionnelle de l'Équipement électrique et vice-président de la FFB-BTP63 avant d'être récemment élu président. Depuis 2010, je suis également membre élu de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme.

Quelles sont aujourd'hui vos priorités en tant que président de la FFB63?
La première est de relancer le marché de la construction par le développement durable, accessibilité comprise afin de réaliser les objectifs ambitieux fixés par les pouvoirs publics et de préserver une fiscalité attractive pour le Bâtiment (TVA à taux réduits, encourager les investissements dans la pierre pour les particuliers...).
La seconde est d'encourager les bonnes pratiques : la réduction des délais de paiement et la lutte contre la concurrence déloyale ; les offres anormalement basses, la suppression du statut de l'autoentrepreneur dans le BTP et l'encadrement véritable du dumping exercé par le recours abusifs de salariés détachés de l'étranger en sont des exemples précis.
La troisième priorité est de favoriser l'allotissement afin de permettre aux artisans d'accéder à la commande publique et de réserver l'entreprise générale aux seules opérations dans lesquelles elle apporte une réelle plus-value.

Par ailleurs, nous devons nous mobiliser face au projet gouvernemental sur la pénibilité qui est une « usine à gaz » incroyable au niveau de la paperasserie et va engendrer des coûts supplémentaires aux entreprises du BTP. ■

CENTRE FRANCE
Banque Assurance Immobilier
Faites décoller votre création/reprise d'entreprise avec le prêt Lanceur Pro
Professionnels
Innovation Crédit Agricole Centre France en partenariat avec votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat
N° Vert 0 800 400 666
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
www.ca-centrefrance.fr
Espace Professionnels

AVEC
les pros
ÊTRE ENCORE
PLUS PROCHES.
"AVEC les pros", c'est un bouquet de solutions destinées exclusivement aux professionnels.
À chaque étape de la vie de votre entreprise, comme au quotidien, votre conseiller PRO vous écoute pour mieux vous accompagner.
Le Crédit Mutuel est la banque préférée des PME*.
Crédit Mutuel
Massif Central
www.cmmc.fr
Contactez l'agence la plus proche de vous ou rendez-vous dans l'espace professionnels du site www.cmmc.fr
Construire chaque jour
la banque qui va avec la vie.
Crédit photo: Getty Images.

* Enquête réalisée du 24 avril au 30 septembre 2013 auprès de 1143 dirigeants de PME, sur l'ensemble du territoire français, par Evalbank avec l'appui du réseau des chambres de commerce et d'industrie (CCI France).
Crédit Mutuel Arkéa. S.A. coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances. Siège social : 1, rue Louis Lichou. 29480 Le Relecq-Kerhuon. Siren 775 577 018 RCS Brest. Orias 07 025 585. 04/2014.